



CADRE DE VIE

## Une brigade pour réprimer les incivilités

Depuis le 1er octobre, afin de préserver et d'améliorer la qualité du cadre de vie, la ville d'Aubagne a mis en place une Brigade Propreté Incivilités.

Publié le 08 octobre 2018

Par leur présence quotidienne sur le terrain, 15 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) assermentés renforcent l'action de la police municipale sur le territoire aubagnais. Quatre d'entre eux forment la nouvelle Brigade Propreté Incivilités. Avec une mission spécifique : veiller au respect des règles du code de la santé publique et de l'environnement. Aux dispositions relatives à la propreté s'ajoutent celles concernant les bruits de voisinage. *« La propreté de la ville et la qualité du cadre de vie sont au coeur de nos préoccupations, rappelle Vincent Rusconi, adjoint au Maire, délégué à la Sécurité. En parallèle des campagnes de sensibilisation à des fins pédagogiques, la verbalisation de s incivilités permet de faire prendre conscience aux citoyens de la nécessité de respecter leur environnement ».*

Les agents sont sur le terrain du lundi au samedi, de 7h45 à 17h45, ou de 10h à 20h, si une mission particulière l'impose. La Brigade répondra aux demandes du Poste de Commandement de Surveillance Urbaine (CSU), en charge de la vidéo-protection. Elle jouera également un rôle préventif et dissuasif à l'égard d'incivilités récurrentes : salissures liées aux fins de marché et contrevenants à la réglementation, déjections animales, véhicules épaves ou ventouses, nettoyage ou vidange d'un véhicule sur la voie publique, chantiers dégradant l'espace alentour, pertes de déchets lors de leur transport...

### Constats par procès-verbal

Les agents, assermentés, sont habilités à constater par procès-verbal les diverses infractions. Dans le domaine de la propreté, celles-ci portent, pour rappel, sur le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres sur l'espace public, ou de ne pas respecter les jours et horaires de collectes. En matière de bruits de voisinage, il s'agit des infractions portant atteinte à la tranquillité des personnes ou à leur santé, par leur durée, leur intensité, ou leur répétition.

Les quatre agents de la Brigade Propreté Incivilités seront en contact régulier avec le Conseil de Territoire pour les questions relevant de la collecte des déchets et des encombrants, avec les équipes du service des emplacements (marchés ou foires), celles du dispositif FRAP, à même de régler de manière rapide les dysfonctionnements constatés sur l'espace public, ou encore celles d'Aubagne à votre service.

## ACTUALITÉS



### ECONOMIE

#### Un budget ambitieux au service des Aubagnais

Présenté et voté en Conseil municipal en décembre dernier, le budget 2024, en augmentation par rapport aux précédentes années, dépasse pour la première fois de l'histoire de notre commune la barre des...



### CADRE DE VIE

#### Les agents recenseurs à votre rencontre

Au dernier recensement la population légale d'Aubagne était de 47 640 habitants. Un chiffre qui sera actualisé, comme chaque année, grâce à la campagne de recensement partiel de la population. En...



#### CADRE DE VIE

### Une ville fleurie plusieurs fois primée

Labellisée « Villes et villages fleuris », la commune d'Aubagne est engagée dans une démarche d'aménagement de ses espaces verts et particulièrement de ses ronds-points, îlots directionnels,...

#### CADRE DE VIE

### Travaux du futur Pôle éducatif des Passons

Entre le mercredi 13 et le mercredi 20 décembre, la circulation sur le chemin du Château sera impactée en raison de la livraison de 42 bungalows par un camion grue sur le site du futur Pôle éducatif...